Ouestions orales

LA SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

LE CHOIX DES SERVICES D'AVOCATS APPAREMMENT IMPOSÉ AUX EMPRUNTEURS PAR LA SOCIÉTÉ

M. Robert McCleave (Halifax-East-Hants): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Affaires urbaines. Pourrait-il nous dire si le gouvernement va renoncer à la pratique voulant que ceux qui empruntent auprès de la Société centrale d'hypothèques et de logement sont obligés de choisir un avocat parmi une liste donnée, faisant par là même de la société de la Couronne le seul organisme de prêt au Canada qui choississe lui-même les avocats pour ceux qui lui empruntent des fonds?

L'hon. Barney Danson (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): J'aimerais être rendu à mardi. Je serais heureux d'examiner cette question avec le député. Il constatera que les avocats s'occupant de la majorité des prêts et subventions consentis par l'entremise de la SCHL sont choisis par les emprunteurs eux-mêmes.

Des voix: Oh, oh!

M. Danson: Si les députés souhaitent avoir des faits précis plutôt que des hypothèses, je serai heureux de préciser le chiffre.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Vous n'en croyez pas un mot, Barney.

M. Danson: De toute évidence, monsieur l'Orateur, les députés d'en face ne s'intéressent pas aux faits.

Des voix: Oh, oh!

- M. Danson: En fait, la grande majorité des prêts consentis aujourd'hui le sont par l'entremise de la SCHL, dont les activités augmentent à un rythme étonnant, et les emprunteurs choisissent leur propre avocat. Dans certains cas, il ne serait que normal que l'avocat agisse pour leur compte.
- M. McCleave: Monsieur l'Orateur, je n'ai pas entendu un mot de la réponse du ministre. Je ferais peut-être mieux de me protéger en reposant la question au moment de l'ajournement, et nous verrons ce qui se passe lorsque je lirai la réponse.

LA DÉFENSE NATIONALE

LA BASE DE LA RIVIÈRE DE L'AIGLE (LABRADOR)—DEMANDE DE DÉPÔT DE LA LISTE DES USAGERS DE LA BASE, AUTRES QUE LE PERSONNEL DE RECHERCHE ET DE SAUVETAGE

M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre suppléant de la Défense, qui découle de celle que lui a posée le député de Saint-Jean-Est. La question des crédits affectés aux opérations de recherche et de sauvetage lesquels servent peut-être à agrémenter les vacances de visiteurs au camp des Forces armées canadiennes de la rivière de l'Aigle, au Labrador, a soulevé beaucoup d'émoi. Comme le gouvernement n'a certes rien fait pour apaiser ces craintes, je demande au ministre suppléant s'il s'engagerait à déposer à la Chambre la liste de toutes les personnes qui ont séjourné au camp depuis un an, à

part ceux qui participent aux opérations de recherche et de sauvetage, et nous dire le montant d'argent qu'ils ont payé pour leur séjour et les moyens de transport qu'ils ont utilisés pour s'y rendre.

Une voix: Bonne question pour 10 heures, mardi.

L'hon. Barney Danson (ministre suppléant de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, la liste comprend des officiers supérieurs des forces alliées avec qui nous travaillons et qui se livrent à des opérations à Goose Bay. Je ne sais pas s'il conviendrait de donner la liste des noms des visiteurs d'autres pays. Le coût de séjour est de \$25 par jour. Le coût total de fonctionnement atteint environ \$3000 à \$4000 par année. Les petites dépenses sont payées par les officiers hôtes à même la caisse de leur mess. Les hélicoptères utilisés pour s'y rendre font des vols au moins deux fois par jour à destination de cet endroit ou d'autre. Il n'y a donc pas de coût additionnel à cet égard.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Le ministre ferait-il connaître au moins le nombre de personnes qui sont allées là-bas depuis un an? Combien en a-t-il coûté au contribuable canadien? Des civils ont-ils fait usage de ce lieu de pêche?

• (1500)

M. Danson: Je pense qu'il serait très difficile de distinguer entre ceux qui participaient à des opérations de sauvetage et ceux qui étaient les invités d'officiers supérieurs des Forces armées du Canada. Je pense que cela serait particulièrement difficile, et pour ce qui est des frais encourus pour les opérations, je me renseignerai volontiers et fournirai des renseignements complémentaires précis au député.

LES COMMUNICATIONS

L'OPPORTUNITÉ D'AUDIENCES PUBLIQUES AU SUJET DU PROJET DE TÉLÉVISION PAYANTE—LA POSITION DU MINISTRE

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Communications. J'aimerais lui demander si une décision a été prise relativement au projet de télévision payante et quel succès elle a obtenu lors de ses entretiens avec le président de la CRTC.

[Français]

L'hon. Jeanne Sauvé (ministre des Communications): Monsieur le président, lorsque j'ai prononcé un discours sur la télévision à payage, j'avais justement l'intention d'ouvrir un débat public sur cette question. Subséquemment, j'ai demandé au président de la CRTC l'autorisation de recevoir des soumissions ou des mémoires des divers groupes qui pourraient être intéressés à la question. Nous avons reçu 91 de ces communications. Nous sommes en train de les colliger et de les analyser. Je crois qu'effectivement il faut continuer le débat sur cette question. Quant à moi je ne vois aucune objection à ce que la CRTC tienne des audiences publiques sur la question de la télévision à payage, mais il appartient au président de la CRTC d'en décider.